



Angoulême, le 4 avril 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécurisation de la manifestation de Gilets Jaunes prévue le samedi 6 avril 2019 à Cognac

- - - - -

Une manifestation de Gilets Jaunes, non déclarée en préfecture, est prévue le samedi 6 avril 2019 après-midi sur la commune de Cognac .

Dans ce contexte, la préfète de la Charente, soucieuse de maintenir l'équilibre entre la liberté d'exprimer ses idées et opinions et les enjeux de sécurité, a souhaité mettre en place un dispositif d'encadrement adapté et coordonné, visant à garantir l'ordre public et le maintien de l'activité économique locale.

130 fonctionnaires, composés des effectifs locaux de police et gendarmerie renforcés par une unité de forces mobiles (CRS), seront ainsi mobilisés pour assurer la sécurisation des personnes et des biens autour de ce rassemblement, et mettront en œuvre les contrôles préventifs correspondants.

Par ailleurs, la préfète a pris deux arrêtés :

- l'un, portant interdiction temporaire de port, de transport ou de vente d'objets pouvant constituer une arme par destination, d'armes de chasse et de munitions et d'armes de défense. Sont ainsi concernés tous objets tels que bombes de gaz lacrymogène, bâtons, battes de baseball, boules de pétanque, etc. ;
- l'autre, portant interdiction temporaire de vente et de transports de carburant, d'explosifs, de produits inflammables et de feux d'artifice.

Ces arrêtés s'appliqueront du samedi 6 avril à 0h jusqu'au dimanche 7 avril à minuit sur le territoire des communes de la Charente.

Les infractions aux dispositions de ces arrêtés seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.